

GUIDE PRATIQUE *des* BioDéchets



Financé par :



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits

SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOGSIENNE

Consignes de tri pour les biodechets

1

Je trie mes déchets



2

Je les dépose dans mon bioseau contenant le sac kraft



Les restes de repas peuvent être déposés directement en vrac dans la borne comme tous les biodechets



3

Je jette le sac kraft dans la borne



Merci de n'utiliser que les sacs kraft distribués par le SMICTOM.

Les autres sacs tels que les sacs poubelles, sacs jaunes, ainsi que les emballages recyclables ne sont pas acceptés à la compostière.

Le bon déchet au bon endroit !

Les déchets putrescibles encore emballés doivent être vidés dans la borne biodechets **SANS LEUR EMBALLAGE** qui lui, doit être **déposé dans le sac jaune !**

POUR RAPPEL, TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !



Comment trier lors de fortes chaleurs ?

Les déchets fermentent plus vite avec les températures élevées, **quelques gestes simples permettent de limiter les nuisances**

- Jeter le sac kraft tous les jours
- Bien fermer le sac kraft avant de le jeter
- Rabattre le couvercle du bioseau systématiquement
- Garder le bioseau propre, il passe au lave vaisselle !

Afin de garder l'endroit propre et accueillant, le SMICTOM procède quotidiennement à des opérations de nettoyage des bornes.

Vous avez un **jardin** ? Compostez vos **déchets** !

**Vous avez un jardin ?
N'hésitez pas à y installer
un composteur, une petite
parcelle suffit !**

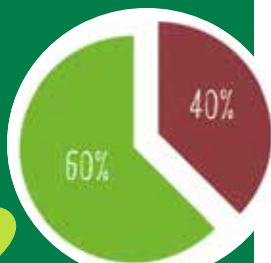
**Le SMICTOM en propose à
la vente à tarif préférentiel**

VOUS POUVEZ Y DÉPOSER :

- **Les matières vertes** vos épluchures de fruits et de légumes, vos restes de repas, marc de café, filtres à thé, fleurs fanées, tontes de gazon.

Pour optimiser la décomposition et équilibrer le compost, il est nécessaire d'y apporter :

- **Les matières brunes à 40 %** des tailles de branches, de la paille, des écorces, des feuilles mortes, de la sciure, des copeaux, des herbes sèches, du papier et du carton non imprimé



Le bonus :

obtenir un amendement organique gratuit, riche en minéraux comparable au terreau.



Privilégiez le dépôt de vos restes de viandes et poissons dans la borne biodéchets, cela évitera la venue de rongeurs indésirables et les odeurs nauséabondes !



Le dépôt dans les bornes biodéchets est complémentaire au compostage. Plus vous déposerez vos déchets dans votre composteur, moins vous aurez à vous déplacer à la borne biodéchets !

Que deviennent les biodéchets ?

Je consomme et je trie mes biodéchets

1



Je les dépose dans la borne



2

Le camion les collecte et les achemine vers la plateforme de compostage d'Aspach Michelbach

3



Les nutriments du sol sont mieux assimilés par les fruits et légumes

6



Les agriculteurs utilisent le compost pour améliorer la qualité de leur terre

5



Le compost est mature au bout de quelques semaines

4



CYCLE DE TRANSFORMATION DES BIODÉCHETS EN COMPOST

Le saviez-vous?

- > **1 kg** de compost permet de fertiliser **1m²** de champ
- > **1 tonnes** de biodéchets triés et compostés permet d'économiser **200kg de CO₂**



COMMENT UTILISER SES RÉSIDUS DE JARDIN ?

> Les branchages

A utiliser en paillage, au pied des arbustes ou le potager pour améliorer la qualité du sol, protéger le jardin et éviter du travail et des dépenses pour le jardinier !

> A utiliser pour créer des haies, des piquets ou des bordures:

les branches longues et fines peuvent être tressées pour obtenir des bordures naturelles, les branches longues et grosses peuvent servir de piquets pour les plantations.

> A utiliser comme structurant pour son composteur :

mélanger aux déchets humides (épluchures de fruits et légumes, déchets de tonte...), une fois broyés, ils permettent d'équilibrer les apports pour avoir un compost de qualité.



> A utiliser en refuge

pour les petites bêtes: pour les grosses branches, un tas constitue un abri pour la petite faune comme les hérissons.



> Les résidus de tonte

- **En tonte mulching** : ils nourrissent le gazon en eau et en azote, et plus besoin de vider le bac, c'est du temps de gagner pour le jardinier !
- **En prairie fleurie** : laisser une partie de l'herbe poussée permet de favoriser la biodiversité et d'attirer les pollinisateurs et les petites bêtes.

Penser aux espèces à croissance lente qui nécessitent moins de taille et limitent donc les déplacements en déchèterie ! Une liste non exhaustive des espèces à croissance lente est disponible sur notre site internet : www.smictom-zsv.fr

Les aides financières proposées par le **SMICTOM**

Pour vous aider à utiliser vos déchets de jardin comme ressources, le SMICTOM vous propose plusieurs dispositifs.

VENTE DE COMPOSTEURS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Le SMICTOM prend en charge les 2/3 du prix du composteur.

2 types de composteurs* sont proposés à la vente:

> Composteurs bois : 37 Euros**



> Composteurs plastiques : 28 euros**

* volume : environ 300L, emprise au sol < 1m²

** participation financière déduite



Les subventions pour l'achat d'un kit / tondeuse mulching et pour l'achat ou location d'un broyeur à végétaux

Le SMICTOM subventionne

- l'achat de votre kit mulching ou de votre tondeuse mulching à hauteur de 100 Euros,
- l'achat ou la location d'un broyeur à végétaux à hauteur de 40 Euros.



CONDITIONS:

- être résident sur le territoire du SMICTOM,
- une seule demande de subvention pour un kit/tondeuse mulching et pour la location /achat d'un broyeur à végétaux, dans la limite des dépenses engagées.

Pour commander un composteur ou obtenir une subvention, RDV sur le site internet du SMICTOM:

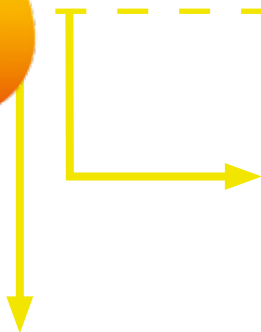
www.smictom-zsv.fr

Pourquoi est-il **interdit** de **brûler** ses **déchets de jardin** ?

Le brûlage des déchets verts est interdit en vertu des dispositions des règlements sanitaires départementaux.

Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

En cas de non respect, une contravention de 450 Euros peut-être appliquée.



A cause de l'impact sur la santé

Les particules fines pénètrent dans l'appareil respiratoire et sont particulièrement nuisibles pour les personnes sensibles à la pollution: enfants asthmatiques, fumeurs, personnes âgées...



A cause de l'impact sur l'environnement

Le brûlage émet des particules fines, des dioxines, du benzène et autres hydrocarbures aromatiques.

Brûler 50 kg de déchets verts équivaut en terme d'émissions de particules à au moins **80 allers/ retours pour rejoindre une déchèterie à 10 km** ou **1 mois de chauffage d'une pavillon avec une chaudière bois permanente.**

Pensez également aux espèces qui vivent dans ces refuges naturels et qui risquent de brûler.



INFOS PRATIQUES

Comment se procurer un badge d'accès ?

- > En remplissant le formulaire directement sur notre site internet www.smictom-zsv.fr - rubrique « mes démarches »
- > En se rendant à nos bureaux aux horaires d'ouverture



Où se procurer des sacs kraft ?

En se rendant à nos bureaux aux horaires d'ouverture et aux différents points de retrait.

Où trouver les bornes biodéchets ?

La cartographie complète est disponible sur notre site internet : www.smictomzsv.fr



Des questions, besoin de conseil ?

- **Téléphone :**
03 84 54 69 44
- **Courriel :**
biodechets.smictom.zsv@orange.fr
- **Site internet :**
www.smictom-zsv.fr
Rubrique :
que faire de mes déchets/
les biodechets



SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Tél : 03 84 54 69 44

Fax : 03 84 22 28 49

secretariat.smictom-zsv@orange.fr
redevance.smictom-zsv@orange.fr
www.smictom-zsv.fr